Vol. XLII — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 23 Avril 1913. — No. 25

ABONNEMENT

TARIF DES ANNONCES

AVIS

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA est publié et imprimé tous les mercredis par ANT. SAUVIN, Imprimeur, Telephone 3377

LE MANITOBA, Saint-Boniface, Manitoba

La Population francaise et catholique acquiert un representant dans le Gouvernement du Manitoba

Nous avons la satisfaction profonde d'annoncer aujourd'hui à nos lecteurs que sir Rodmond Roblin vient d'appeler l'un des nôtres à faire partie de son gouvernement.

Jeudi dernier, en effet, l'honorable premier-ministre du Manitoba invitait M. Joseph Bernier à devenir Secrétaire-Provincial, et le député de Saint-Boniface acceptait la promotion qui lui était offerte. Le nouveau ministre prêtait serment d'office mardi devant Son Honneur le lieutenant-gouverneur et entrait immédiatement en fonction.

Cette nomination a été accueillie par toute notre population avec une faveur marquée. De partout sont parvenues à M. Bernier les approbations et les félicitations. Depuis vingt-trois ans que nous sommes privés de représentation dans le gouvernement de la province, on sent partout que le geste de sir Rodmond Roblin est un acte de justice en même temps qu'une nouvelle preuve de bienveillance.

M. Bernier entre dans le cabinet sur le programme politique de sir Rodmond Roblin, dont il a de tout temps approuvé l'orientation générale. Il a pleine confiance dans le chef du gouvernement et il est prêt à coopérer avec lui à l'administration de la chose publique.

Cette accession de M. Bernier n'est le résultat d'aucun compromis et ne fait prescription d'aucun droit.

Ainsi que le disait le *Telegram*, vendredi, cette nomination est un événement heureux pour la population française du Manitoba.

Le nouveau ministre fera honneur à ses compatriotes, à ses coreligionnaires et à ses électeurs. Dans l'exercice de ses nouveaux devoirs, on pourra compter sur son zèle, sur son énergie et sur son activité à bien servir sa province et toutes les justes causes qui nous tiennent au cœur.

L'amitié de sir Rodmond Roblin pour nous s'affirme une fois de plus; tous les hommes bien pensants des deux partis, dans Saint-Boniface et dans nos paroisses, le constatent avec unanimité. Tous sont heureux de cette entrée du député de Saint-Boniface dans le gouvernement, car, disent-ils, c'est une politique préjudiciable à nos intérêts que de nous tenir éloignés de l'administration des affaires, surtout quand on nous offre, sans aucune stipulation, d'y participer.

Nous sommes aussi de cet avis, et nous saluons cet événement comme un essai vers de plus cordiales relations entre toutes les races et comme l'aurore d'une ère meilleure pour le groupe catholique et français en particulier.

A PROPOS D'INTERVENTION EPISCOPALE

Les tristes correspondants du *Free Press* somment sa Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface d'approuver ou de désapprouver l'entrée de M. Bernier dans le ministère. La manière dont ils s'adressent à l'éminent prélat est, à elle seule, une marque de leur respect douteux pour la personne de leur pasteur. Il y a longtemps, du reste, que ces messieurs lui font des misères et mettent en doute sa sincérité.

Les correspondances publiées samedi et lundi dans le *Free Press* sont ruisselantes de polissonnerie et d'insolence.

Ce n'est pas le langage de fils affectueux et dévoués à un père. C'est la morgue et la cafarderie de cuistres qui veulent arracher de leur évêque un atout pour leur jeu; car ils ont prouvé dans le passé que son opinion n'était acceptée sans discussion que quand elle faisait leur affaire.

La présente tentative de ces messieurs, (en la jolie compagnie du *Free Press*) de jeter le nom de Sa Grandeur dans ces événements est des plus condamnables. Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface n'a jamais forfait à ses devoirs d'évêque. Il a été le réclamant inlassable de l'intégralité de nos droits. Il n'a fait ni faveur ni injustice à aucun gouvernement. Il a fait tout son devoir. On doit le laisser juge et maître de ses actes, car il a, lui, le devoir d'être toujours en mesure de négocier avec tous les gouvernements, libéraux ou conservateurs. Il n'est jamais sorti de ce rôle, qu'il place au-dessus de la politique. Vouloir associer son nom au débat est un acte indigne; et pour notre part, nous aimerions mieux la défaite dix fois que de placer le chef de l'Eglise catholique en ce pays dans une position qui serait de nature à amoindrir son prestige et à compromettre ses efforts dans l'avenir.

Les catholiques bien pensants et qui ne sont pas aveuglés, libéraux comme conservateurs, savent qu'il est défendu aux ouailles de trainer ainsi le nom de leur évêque dans une lutte électorale pour le simple plaisir d'en tirer de quoi ennuyer des adversaires.

Quelques verites au *Free Press* et a ses Correspondants

Le *Free Press* intervenant pour protéger les intérêts des Catholiques!! C'est une mascarade trop burlesque et trop cynique. C'est le diable qui se fait moine!

Ce journal, qui fut depuis des années l'adversaire irréductible des écoles séparées, ne fera croire à personne qu'il est sincère; et ceux parmi les catholiques qui voudront prendre leur mot d'ordre du *FreePress*, et aller y porter leur prose, sont dignes de pitié.

Si M. Bernier entre dans le cabinet Roblin, les catholiques n'ont plus le droit de réclamer, dit le *Free Press*!!

Quand le *Free Press* dit cela, il dit une fausseté.

Le fait que le *Free Press* dit une chose n'est pas une garantie d'exactitude! Quelles choses n'a-t-il pas dites, qui ne se sont jamais réalisées, non seulement sur la question des écoles, mais dans maints autres ordres de choses? On dirait même que les événements se sont chargés depuis dix ans de donner le camouflet à toutes les causes que le *Free Press* a préconisées. Voilà dix ans que ce journal est battu et rabattu dans ses campagnes contre le gouvernement actuel. En 1911, le parti qu'il défendit dans l'Ouest n'a pu supporter la vague de dégoût qui couvrit ce journal, et le *Free Press* fut responsable, par ses excès de langage et ses mensonges des trois quarts au moins des défaites que subirent ses amis dans les polls. On dirait qu'une espèce de fatalité s'est acharnée à condamner à l'insuccès les campagnes politiques de cette feuille, et de punir sa perfidie.

Dans notre question scolaire, il a été d'une infinie mauvaise foi. Tout récemment encore, il chargeait l'un de ses rédacteurs de visiter les écoles de nos paroisses pour y trouver des défauts; et ce correspondant imprima que les Canadiens-français n'attribuaient pas à l'anglais l'importance nécessaire dans leurs écoles! Le but de ce travail était de démolir le système bilingue qui, sans doute, n'est pas encore parfait, mais qui s'améliore tous les jours sous la direction d'inspecteurs compétents, et dont le progrès va s'accentuant, grâce aux dispositions amicales et conciliantes du gouvernement Roblin.

Et c'est ce journal qui servirait de véhicule pour nous transmettre les vues de la Fédération Catholique! Il y aurait de la farce et du paradoxe si c'était vrai! Mais qu'on se rassure, et qu'on sourie plutôt. Il ne faut pas, en effet, confondre l'infime groupe qui se réunissait en catimini dimanche dernier, avec la population catholique de toute la province, qui, elle constitue véritablement la la fédération catholique—sans majuscules—telle qu'on nous l'a promise en mars 1912, et telle que nous avions le droit de l'attendre.

Ce qui était prévu, arrive. Quelques hommes, demeurant à Winnipeg, se servent d'une sonore appellation pour faire leur jeu de coulisse. Il en fut ainsi dès la formation de la Fédération. Et à cause de cette tare, qui date de naissance même, nous n'avons jamais eu grande confiance dans cette Fédération avec majuscules. Son comité renferme indubitablement des membres très dignes de considération, mais sa tête a toujours prêté à de très forts soupçons d'intrigue et de partisannerie politique. Presque tous les chefs de cette Société ne se sont, dès le début, occupés sérieusement que d'une chose: faire de la politique contre sir Rodmond Roblin—ce qui est une injustice criante et une imprudence malhabile.

Si les protestataires sont sincères, ils vont répondre à notre question. Qui a convoqué cette séance close de dimanche et quels étaient les membres de la Fédération qui étaient présents?

Qu'on nous donne ces noms, et le public verra que tous les hommes présents, sauf une couple, étaient des adversaires politiques du gouvernement Roblin. Nous n'hésitons pas à le dire, les correspondances qui paraissent dans le *Free Press* et les protestations qui se donnent comme venant de la Fédération Catholique ne sont que l'oeuvre d'un groupe qu'on pourrait compter sur les doigts de la main. C'est facile de se mettre dans un petit coin et d'envoyer force lettres à un journal; c'est facile de se rassembler en un groupe de quelques personnes et de passer une résolution; et c'est facile ensuite de faire publier cela dans le *Free Press* avec de gros titres; mais c'est une bouffonnerie qui ne sera pas prise au sérieux.

Si les quelques messieurs qui se targuent d'être toute la Fédération Catholique n'étaient mordus par leur esprit de parti ou de contradiction, ils auraient, avant aujourd'hui, invité les députés catholiques de la législature à discuter cette question des écoles avec eux.

Il y a à peu près un mois, le *Telegram*, l'organe officiel du gouvernement à Winnipeg, faisait présager l'entrée d'un catholique dans le gouvernement.

Qu'en dirent donc ces messieurs? Rien.

Quant ont-ils exposé leurs vues à leurs représentants à la législature?

Ou est chez tous ces petits maîtres la marque de la droiture, de la loyauté et de la sincérité dans l'effort?

S'il y tient absolument nous pouvons lui dire son fait, à ce groupe en masques!

Nous frappons sans miséricorde sur ces hommes, parceque nous ne croyons pas à la franchise dont ils se réclament, sauf, bien entendu, quelques personnes honorables, que nous respectons infiniment, mais auxquelles nous demandons tout de mêne la permission de ne pas partager leur avis.

* * *

Le nouveau ministre a fait ses preuves comme catholique, et s'il ne chante pas sa dévotion à tous les vents, comme ses contradicteurs, il n'en a pas moins des convictions religieuses aussi profondes qu'on peut les avoir. Sa foi à sa religion, son dévouement à son Eglise sont entiers; et il ne serait pas entré dans le cabinet s'il croyait que c'est mal servir la question des écoles. Il est entré dans le cabinet, parceque cet événement, loin de faire tort à la question des écoles, est de nature à lui faire du bien, du moment que le nouveau ministre aura derrière lui le concours et l'appui loyal de tous les catholiques.

Malgré toute la poussière qu'on veut jeter aux yeux des gens, il y a des différences essentielles entre la position du ministre catholique qui se retira du gouvernement Greenway il y a vingt-trois ans et la position du ministre catholique qui entre aujourd'hui dans le gouvernement Roblin. C'était le gouvernement Greenway qui s'était rendu coupable de la loi de 1890. Il n'y avait pas un catholique capable de rester dans ce gouvernement, et notre représentant, en conséquence, se retira.

Le gouvernement Roblin n'est pas responsable de cette loi scolaire. Son chef, M. Roblin, député oppositionniste dans le temps, l'a même combattue de toutes ses forces. La loi de 1897 n'est pas non plus l'œuvre du gouvernement Roblin. Quant M. Hugh John Macdonald et ensuite M. Roblin, prirent les rênes du pouvoir, ils firent tout ce qu'ils purent pour mitiger l'injustice de ces deux lois; et, sans commettre d'irrégularités, ils eurent la sagesse et la générosité d'administrer ces lois de manière à s'attirer la reconnaissance de nos paroisses. Il n'y a rien qui empêche M. Bernier d'entrer dans un gouvernement qui n'a cessé de nous donner ainsi des preuves d'amitié et qui ne s'est jamais rendu coupable d'aucun acte hostile. Son entrée dans le gouvernement ne signifie qu'une chose: c'est qu'il est prêt à coopérer avec sir Rodmond Roblin et ses collègues à la bonne entente entre tous les groupes.

Refuser l'offre que nous faisait M. Roblin eut été un acte de défiance, et même d'hostilité vis-à-vis son gouvernement; c'eut été une injustice, car le gouvernement Roblin n'a pas mérité que les catholiques se défient de lui et lui soient hostiles. C'est même précisément à cause de cette bienveillance de sir Rodmond Roblin pour les catholiques que le *Free Press*, journal à gros format, mais à petit calibre moral, essaie continuellement de soulever le fanatisme protestant contre lui. Que ceux qui sont sincères et qui ont des yeux, regardent; et ils s'apercevront quelle pitoyable besogne fait le *Free Press* lorsqu'il essaie de soulever la tempête au sein de la population catholique!

* * *

Nous aimerions que tous ceux qui ont quelque chose à dire fussent assez braves pour signer leur nom. On a dit avec vérité "Une lettre anonyme est presque toujours une mauvaise action; l'arme de l'astuce et de la bassesse"? Il y a eu quelquefois dans l'histoire divers fléaux; il y a eu le fléau des incendies, le fléau des inondations, le fleau de la peste, le fléau des rats; nous avons eu jadis en ce pays le fléau des sauterelles; nous avons aujourd'hui le fléau, la peste de l'anonymat! Le glorieux anonymat! Le courageux anonymat! L'intrépide anonymat! On fait tout avec l'anonymat aujourd'hui! C'est si facile d'écrire à un journal: Publiez ce mensonge, que j'ai signé "*Un grand patriote*", et taisez mon nom, je suis modeste!" Ou bien encore ceci: "Cher Free Press: publiez donc cette petite injustice. Nous sommes une dizaine et nous avons toujours été les adversaires de M. Bernier et de M. Roblin. Nous avons signé cela du nom d'un comité quelconque, car nous ne cherchons pas la gloire humaine. Toute notre ambition est de rester cachés, obscurs et humbles comme de tendres violettes."

Cette fois-ci tous ceux qui ont quelque chose à dire vont le dire sous leurs noms, et la campagne va se faire visière levée! Et le *Free Press* lui-même sera bientot étonné de voir combien il a fait fausse route, et combien de libéraux convaincus, mais justes, donneront leur appui au nouveau ministre. Sans le vouloir le "*Free Press*" a accentué déjà ce mouvement favorable au Secrétaire Provincial.

Ceux qui avaient des hésitations sur l'opportunité ou l'inopportunité de son entrée dans le ministère ne tarderont pas à se rallier promptement avec nous, nous en avons le ferme espoir.

Les Listes

L'élection du nouveau Secrétaire Provincial rend nécessaire la révision immédiate des listes de la ville de St. Boniface. L'enrégistrement aura lieu les 5, 6, et 7 mai, et la révision par la Cour le 16 mai.

Nous invitons nos amis à se faire inscrire tous, à travailler activement à la préparation de ces listes.

La Prosperite qui s'annonce

Mille cultivateurs d'Ontario sont arrivés à Winnipeg jeudi matin. Les trois quarts environ de ces cultivateurs s'établiront dans le Manitoba. Les autres iront dans la Saskatchewan, l'Alberta et même quelques-uns jusqu'à la Colombie Anglaise. On dit qu'un certain nombre de de ceux qui resteront au Manitoba achèteront des terrains autour de Winnipeg pour y faire de l'industrie laitière, l'élévage des volailles et la culture maraîchère; ce sont des branches très rémunératrices de l'agriculture.

D'autres s'en iront plus au nord, où le terrain, peu cher, est aussi d'une grande fertilité.

L'immigration de cette année sera la plus forte qu'on aura encore vue.

Sir William Whyte, Vice-Président du C.P.R., et qui demeure à Winnipeg depuis de longues années, déclare que l'année 1913 sera une année de prospérité sans pareille jusqu'ici.

Déjà, dans toutes les villes la construction est commencée; elle sera variée et colossale.

Dans la campagne les cultivateurs font leurs semailles.

Au milieu de toute cette prospérité qui s'annonce, nous songeons particulièrement à nos paroisses françaises; et, du fond du coeur, nous leur souhaitons d'abondants succès dans leurs travaux.

Le Centenaire de Frederic Ozanam

Le 8 avril 1913 ramènera le centième anniversaire de la naissance de Frédéric Ozanam, qui fut le modèle de la jeunesse catholique de son temps, un illustre professeur, un historien de premier ordre, un littérateur célèbre, et, pardessus tout, l'apôtre de la Charité. Grâce à l'admirable Société de Saint-Vincent de Paul, qu'Ozanam fonda, étant étudiant à Paris, à l'âge de 20 ans, son nom vivra éternellement dans tout l'univers catholique.

Ozanam naquit à Milan, pendant l'occupation française. Quand vint la dominatin autrichienne (1816), ses parents rentrèrent à Lyon, où notre héros fit de brillantes études classiques, qu'il termina à l'âge de dix-sept ans.



L'Hon. M. Joseph Bernier
Le nouveau Secrétaire-Provincial

Ozanam appartenait à une excellente famille: "Dieu me fit la grâce, dit-il, de naître dans la foi, il me mit sur les genoux d'un père chrétien et d'une sainte mère, il me donna pour première institutrice une sœur pieuse comme les anges qu'elle est allée rejoindre".

A dix-huit ans (1831), il publia une brochure pour réfuter la doctrine antichétienne de Saint-Simon. Ce premier essai valut les éloges de Lamartine et de Lamennais. Ozanam, deux années auparavant avait promis à Dieu de vouer ses jours "au service de la Vérité Catholique". Promesse qu'il n'oublia jamais, pas même un seul jour. Aussi, à sa mort, Lacordaire put écrire: "Nul chrétien en France et de notre temps n'aima davantage l'Eglise".

Mais la gloire que son talent littéraire lui valut à si juste titre, pâlit devant une autre gloire bien plus durable, dont la fondation de la Société de Saint-Vincent de Paul auréola son front à vingt ans. Les débuts de cette société furent des plus humbles. Elle fut fondée (mai 1833) par Ozanam et six jeunes compagnons seulement, qui confièrent leur dessein d'agir, c'est-à-dire, de mettre leurs actes d'accord avec leur foi, au vénérable M. Bailly, un journaliste catholique d'une rare vertu. "Secourons donc notre prochain, disait Ozanam à ses confrères, et mettons notre foi et notre chasteté sous la protection de la charité".

Ce sentiment vraiment évangélique venait d'un cœur où Notre-Seigneur descendait souvent sous la forme eucharistique: Ozanam, dès cette lointaine époque, et contrairement aux habitudes d'alors, faisait la communion fréquente.

Le grain de seneve jeté en terre par Ozanam et ses compagnons devint bientôt un grand arbre, et aujourd'hui, un véritable réseau de Conférences de charité encercle le monde entier. Il existe maintenant sept mille de ces conférences, groupant cent cinquante mille confrères. La Société de Saint Vincent de Paul distribue annuellement en secours à des milliers de familles pauvres visitées à domicile, près de quatre millions de piastres. Aucune oeuvre de charité ne lui est étrangère. Elle est très prospère au Canada où, dans les cités et villes, plusieurs milliers de confrères de la Saint-Vincent de Paul, appartenant aux classes les plus élevés comme les plus modestes, accomplissent dans l'humilité et le silence un bien incalculable.

Ozanam aimait les pauvres, il voyait en eux Notre-seigneur, et volontiers, comme saint Vincent de Paul, il disait d'eux: "Nos Seigneurs et Maitres."

C. J. Magnan
(*Action-Sociale*)

Le fondateur des Caisses populaires est décoré par le S. Pere

M. Alphonse Desjardins, d' Lévis, initiateur des Caisses Populaires dans notre pays, vient de recevoir du Saint-Siège une distinction qui réjouira tous ceux qui ont suivi la campagne menée par M. Desjardins en faveur de la petite épargne. Sa Grandeur Mgr. Bégin a remis à M. Desjardins le diplôme papal le créant Chevalier-commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Cette décoration papale ne s'accorde qu'aux plus méritants: à ceux qui ont versé leur sang pour la défense du Saint-Siège ou encore à ceux qui ont consacré leur vie à l'Eglise et aux oeuvres sociales de toutes sortes.

Tout le monde s'accordera à dire que la haute distinction accordée à M. Desjardins était bien méritée. Le nouveau chevalier commandeur de Saint-Grégoire le-Grand nous permettra de lui offrir nos plus sincères félicitations.

C'est le 1er septembre 1831, que le Pape Grégoire XVI fonda l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, pour récompenser le courage militaire et le mérite civil.

L'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand est divisé en quatre classes: les grand'croix de première classe, les grand'croix de seconde classe, les commandeurs et les chevaliers.

Les grand' croix de première classe portent en sautoir un grand ruban rouge liséré de jaune qui soutient, sur le flanc droit, la décoration de l'Ordre. Sur la poitrine, se met un crachat ou plaque, qui est la même décoration entourée de rayons.

Les grand'croix de seconde classe portent la croix au cou et une plaque ou crachat, mais sans rayons.

Les commandeurs ont la croix suspendue au cou par une cravate rouge liséré de jaune.

Ou l'histoire va entrer en cause!

Une action d'un grand intérêt et qui obligera les avocats au dossier à se documenter sur l'histoire de la colonie et à faire venir devant les tribunaux les érudits, les savants et les chercheurs vient d'être enrégistrée au greffe de la cour supérieure, à Québec; elle est dirigé contre le Séminaire de Québec et elle a pour objet de réclamer une partie du terrain actuellement occupé par les édifices et les jardins du Séminaire et de l'université Laval et de l'Hôtel-Dieu.

Le demandeur, Jean-Baptiste Caron, est un descendant de Louis Hébert et de Marie Rollet, premier colon de la ville de Québec. Il est menuisier et il demeure à Montréal Il prétend avoir droit à un soixantième indivis des lots 2888 et 28840 du quartier du Palais de la ville de Québec, qui sont demeurés dans l'héritage de la branche de la famille Hébert à laquelle il appartient. Il produit, à l'appui de ses prétentions, la série des actes de naissance de ses ascendants, excepté quelques-uns qui ont été détruits dans les incendies des églises où ils étaient gardés, et il y supplée de son mieux, par d'autres actes!

Notice to Creditors

IN THE MATTER OF THE ESTATE HERMINIE GENDRON. Deceased.

Notice is hereby given, pursuant to the provisions of the Manitoba Trustees Act, that all creditors of and all persons having claims against the estate of the said Herminie Gendron deceased, who died at the Village of St Eustache in the Province of Manitoba on or about the Seventh day of March in the year of Our Lord One Thousand Nine Hundred and Thirteen(1913)and probate of whose will was granted to MEDERIC GENDRON of Lorette, in Manitoba, by the Surrogate Court of St. Boniface Judicial District for the Province of Manitoba, are hereby required to send by post prepaid or delivered to Messrs DUBUC, MONDOR & BBEAUDRY, Solicitors for the said Executor, 27 28 Canada Life Building, at Winnipeg, in Manitoba, on or before the 23rd. day of May, A. D. 1913, their Christian and Surname,addresses and description, with full particulars in writing of their claims and statements of their accounts, and the nature of security, if any, held by them, duly verified by Statutory Declaration; and take notice that after the said 23rd day of May A. D. 1913 the said Méderic Gendron will proceed to administer the assets of the said deceased omong the parties entitled thereto, having regard only to the claims of which he shall then have notice: and that he will not be liable for the said assets of any part threof so distributed, to any person or persons whose name notice shall not have been duly received by him at the time of such distribution.

DATED at Winnipeg this 12th. day of April A.D. 1913.

MEDERIC GENDRON, Executor
Per DUBUC, MONDOR & BEAUDRY his Solitors.

Les Chasseurs de Saint-Boniface

"Les Chasseurs de Saint-Boniface," Tel est le titre d'une nouvelle société incorporée au capital de $5000 divisé en 50 parts de $100, chacun e. Les officier s sont M. C. A. Lambert, M. D. Président:—le secrétaire est M. Jacques Mondor; le trésorier, M. Siméon Dussault; les directeurs MM Emanuel Couture, F. Mondor, Siméon Dussault, R. Stanners. Parmi les autres membres nous mentionnons MM. T. Couture, Gédéon Couture, Louis Costonguay, A. Marcoux, T. C. Marcoux, C. Dussault, T. Mondor, R. Goulet, J. A. Bleau, C. Charette, G. Trudeau, J. Desjardins, J. Rocan, H. Cusson, et D. Tétrault. Nos souhaits de réussite au nouveau club.

Chronique de la Province

Saint-Jean Baptiste le 1er avril.—M. Joseph Armand Grégoire Adrien, fils de M. Joseph Beaugrand dit Champagne, de Saint Norbert, conduisait à l'autel Melle Marie Angélina, fille de M. Hyacinthe Sabourin, de Saint Jean Baptiste. La bénédiction nuptiale fut donnée, et la messe chantée par M. le curé St. Amant. Il y eut une touchante allocution par M. l'abbé A. Sabourin, qui fut privé du plaisir de marier sa soeur par la générosité de son voeu au rite ruthène.

Le marié portait une magnifique toilette de satin couleur champagne; les deux pères accompagnaient leurs enfants; M. Raphael Champagne et Melle Marianne Sabourin, frère et soeur, servaient de garçon et fille d'honneur. Présage, un ciel magnifique et sans nuage.

Communiqué.

La greve en Belgique

La grève du suffrage universel, en Belgique, se développe dans le calme; on estime à présent à 280,000 ou 300,000 le nombre des chômeurs; les socialistes réclament 400,000. Le mouvement reste encore calme et sans désordres, ce qui permet aux auxiliaires libéraux des socialistes de subventionner la grève, jusqu'au montant de $20,000 par semaine, comme tel gros hôtelier de Bruxelles le fait pour sa seule part. Interpellé au Sénat, par libéraux et socialistes, le Premier Ministre de Belgique répond qu'il est disposé à la conciliation, mais qu'il ne cèdera sûrement pas devant le mouvement gréviste.

The Liquor License Department

The following applications for renewals of Licenses have been received and will be considered by the Board of License Commissioners for License District No. 4, at Winnipeg, in the Office of the Chief License Inspector, 261 Fort Street, at the hour of 3 P. M., on Wednesday, the 21st day of May, A. D 1913.

Joseph Normandin, The New Era Hotel, Benard.

Wilf. Langlois, The Elie Hotel, Elie.

J. B. A. Houde, The Giroux Hotel, Giroux

Alexander Arpin, The Dawson Hotel Lorette

Isaac Ludwick, The Niverville Hotel, Niverville.

A. O. Préfontaine, The Otterburne Hotel, Otterburne.

E. Benoit & F. Jodoin, The Canadian Northern Hotel, Ste Anne.

Eugene Salvail, The Commercial Hotel, St Claude.

Louis Poulin, The Belleview Hotel, St. Malo.

Ernest L'Heureux, The St. Pierre Hotel, St. Pierre.

Thomas Evoy, The Queens Hotel, Transcona.

James H. Gordon, The Springfield Hotel, Transcona.

L. Vivian, The Transcona Hotel, Transcona.

J. O'Donohoe & F. Curry, Wholesale License, Transcona.

Transcona Wine and Spirit Co., Wholesale License, Transcona.

Peter Owens, The Woodridge Hotel, Woodridge.

Leon Abramovich, The Canadian Northern Hotel, St. Boniface.

August Rougeau, The Couture Hotel, St. Boniface.

John Levin, The Norwood Hotel, St. Boniface.

Frank Savoie, The Quebec Hotel, St. Boniface.

George Vivian, The Stock Yards Hotel, St. Boniface.

Clovis Legagne, The St. George Hotel, St. Boniface.

Louis Dupuich, The St. Boniface Hotel, St. Boniface.

F. X. Lavoie, Wholesale License, St. Boniface.

Dated at St. Boniface, this 23rd day of April A. D. 1913.

M. J. JOHNSTONE,
Chief License Inspector.

Cité de St-Boniface

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée).

Dans tous les cas respectifs de telles améliorations locales aucune exécutées, la Cité émettra des débentures spéciales pour un montant égalant le coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue ou partie de rue où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an, et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fond d'amortissement.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété en pétitionnant leConseil à l'encontre de ces ouvrages et de la estimation requise pour en payer le coût, la Cité de St-Boniface pourra sans autre avis, procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage tel que mentionné ci-haut.

Les ouvrages proposés et les rues ou parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits, et la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée, et à l'expiration de laquelle les débentures émises pour en payer le coût seront payables, sont, respectivement, comme suit;

PERIODE DE SEPT ANS

Un trottoir de bois de 5,'-4", de largeur sur le côté ouest de la rue Montcalm, de la rue Mission aux limites de la Ville. Coût approximatif....$743.00

PERIODE DE VINGT ANS

Un trottoir granolitique de six pieds de largeur sur le côté Nord de la rue Horace, de l'avenue Taché à la rue Langevin. Coût approximatif....$1,053.00

Par ordre
J. B. COTE
Greffier

St-Boniface, Man; le 23 avril, 1913

Soumissions

Des soumissions cachetées et marquées "Tender for Horse Barns" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi mardi le 29 courant, pour la construction d'une bâtisse pour une grange à chevaux, au Collège Agricole à St. Vital. La bâtisse devra être terminée et prête pour occupation le ou avant le 1er octobre prochain

Les plans et devis, ainsi que les formes de soumissions peuvent être obtenus en s'adressant au bureau de l'Architecte Provincial No 261 rue Fort Winnipeg.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque égal à 5 p. c. de la soumission, et ce chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas où le soumissionnaire refuserait de signer un contrat où négligerait de terminer les travaux.

La plus basse ou aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

G. R. COLDWELL,
Ministre des Travaux Publics, pro-tem.
Winnipeg, 11 avril, 1913.

Soumissions.

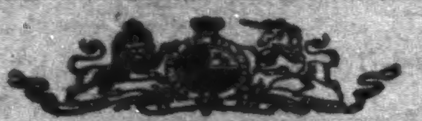
Des soumissions cachetées et marquées "Tender for Stock Judging Pavilion" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi lundi le 5 mai pour la construction d'une bâtisse pour le Pavillon des Juges au Collège Agricole à St. Vital. La bâtisse devra être terminée et prête pour occupation le ou avant le 1er octobre prochain.

Les plans et devis ainsi que les formes de soumissions peuvent être obtenus en s'adressant au bureau de l'Architecte Provincial No. 261 rue Fort Winnipeg

Chaque soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant égal à 5 p. c. de la soumission lequel chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba au cas que le soumissionnaire refuserait de signer un contrat ou négligerait de terminer les travaux.

La plus basse ou aucune autre soumission sera nécessairement acceptée.

G. R. COLDWELL.
Ministre des Travaux Publics, pro-tem.
Winnipeg 11 avril 1913



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., lundi le 12 mai 1913, des soumissions pour la construction d'un édifice public, à Virden, Man., ces soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné et porter sur leur enveloppe en sus de l'adresse, les mots: "Soumissions pour un édifice public, Virden, Man.,

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au bureau de M. H. E. Matthews, architecte, surintendant des édifices publics fédéraux, dans la province de Manitoba, à Winnipeg, Man., au bureau de poste de Virden, Man., ainsi qu'au ministère des Travaux publics, à Ottawa.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier que l'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p c.) du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contract.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions,

Par ordre,

R. C. DESROCHES,
Sécrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 18 avril 1913.

N.B.—Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication—38874.

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivée prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. Burke, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. Hartney, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. Tennant, Gretna, Man.

W. W. Unsworth, Emerson, Man.

A. Bedford, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man.



Departement de l'interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINNIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 22 mai 1913, les terres à culture suivante seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrées comme Homestead.

Township 30, Rang 5, à l'Ouest du Méridien Principal.

Township 36, Rang 17, à l'Ouest du Méridien Principal.

Daté à Winnipeg, ce 21ème jour de Avril 1913.

L. RANKIN,
Agent.

Soumissions

Des soumissions cachetés, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour maisons d'écoles, Little Pines Reserves, le 19 mai 1913, pour l'érection d'une maison d'école et une résidence pour le maitre sur la réserve Littles Pines, Saskatchewan.

On peut examiner les plans et devis aux bureaux de l'Agent des sauvages, Battleford, et a W. J. Chisholm Inspecteur des agences sauvages à Prince Albert, et aux bureaux des sauvages à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cheque accepté, fait sur une banque à charte, pour un montant égal à 10 p.c. du montant de la soumission; ce cheque devra être fait payable à l'ordre du soussigné et sera confisqué si la personne ou les personnes soumissionnant, déclinent sur demande de signer leur contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le cheque sera renvoyé.

La plus basse ou aucune soumission ne sera necessairement acceptée.

Toute insertion non autorisée de cette annonce dans aucun journal ne sera pas payée.

J. D. McLEAN,
Ass.-député et secrétaire du Département des Affaires des Sauvages.
Ottawa, 7 avril, 1913.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa présente session d'un acte amendant l'acte d'incorporation de la Great West Permanent Loan Company étant le Chapitre 89 des statuts 1909, l'acte d'amendement d'autoriser la dite Compagnie d'acheter et prêter sur les débentures, bons, et stocks de n'importe quelle Compagnie dument incorporée (excepté les Compagnies de prêt) pourvu que ces Compagnies soient incorporées en Canada ou n'importe quelle province du Canada.

Daté à Winnipeg le 12 Mars 1913.

TAYLOR, MACALPINE & ROSS
Avocats du Requérant.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frere ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir la préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Chez Nous et Autour de Nous

—M. Henri Constant est arrivé hier d'un voyage de six semaines en France.

—Un bon boulanger trouvera de l'emploi en s'adressant chez M. Pierre Gosselin, Saint Boniface.

—On demande une servante. Bons gages. S'adresser par lettre à Madame H. Béliveau, St. Boniface.

—On demande une bonne d'enfant. S'adresser à Madame Joseph Bernier, 168 rue Dumoulin.

—Nos fanfares nous ont fait une fort jolie musique dans nos rues dimanche après-midi. Il faut recommencer.

—Avis aux lecteurs du *Manitoba*. Veuillez, s'il vous plait, nous faire parvenir le montant de votre abonnement.

—Si vous avez des peaux crues à vendre, allez voir Antonio Lanthier, 207 rue Horace, Norwood, St-Boniface.

—Vendredi prochain, à 7.30 il y aura à la cathédrale messe solennelle des Rogations et bénédiction des graines

—C'est la fête des Roses aujourd'hui pour l'Orphelinat St. Joseph. Donnons tous généreusement aux jolies quêteuses.

—On demande une servante connaissant la cuisine; bons gages. S'adresser à Madame C. A. Gareau, No. 410, Rue du Collège.

—M. et Madame H. Béliveau et M. et Madame A. C. Gareau, sont arivés, la semaine dernière, d'un voyage de quatre mois en Europe.

—M.M. Benoit, Couture et Côté, entrepreneurs sont à se construire un bureau à côté de l'écurie de louage, avenue Provencher.

—On demande immédiatement une servante. S'adresser à Madame Edouard Guilbault, No 52 rue La Vérendrye, phone Main 2155.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de l'Hopital privé du Dr. Geryabeck publiée dans une autre colonne du journal.

—Au Théatre Walker cette semaine "The Senator Keeps House". lundi et mardi le 28 et 29 avril deux soirs d'opera comique les quatre autres soirs "The Concert."

—On demande immédiatement une femme de chambre française, pour une maison où il y a une autre servante. Bons gages pour service compétent. S'adresser à Madame F.J. Sharpe 182 Roslyn Road, Winnipeg.

—La Société St-Adélard, pour la protection des enfants, a des garçons et filles de tous âges qu'elle désire placer dans de bonnes familles. S'adresser au secrétaire. Théo. Bertrand, 198 rue Aulneau, St-Boniface, Man.

—Un monsieur de bonne éducation, désireux d'apprendre le français, cherche chambre (avec déjeuner et souper) dans une excellente famille française. Famille parisienne préférée. Réponse spécifiant termes. Boite 5, St. Boniface.

—Mardi le 29 avril a 8½ p. m., aura lieu dans les salles du Sacré Coeur à Winnipeg, un grand Concert donné par la Société St. Jean Baptiste de Winnipeg, avec le concours du professeur C. Couture et ses élèves. Admission, prix populaire 25 cts.

—Depuis la mise à la retraite du Magistrat McMicken, M. Joe Turenne, magistrat de police à St Boniface, le supplée. Il siège à St. Boniface dans l'avant-midi et à Winnipeg dans l'après-midi. Il sera remplacé ces jours-ci par M. A- L. Bonnycastle ex-M. PP.

—Nous demandons des terrains vacants dans toutes les parties de St.Boniface, Norwood et St.Vital ainsi que des maisons. Nous vous promettons une vente rapide si les prix et conditions sont raisonnables. 59 Provencher Ave. Phone Main 3479. Bouin, Dufault, et Dubois.

—M l'échevin Marion, président du comité des travaux publics et président de la Chambre de Commerce de Saint Boniface est parti hier pour St. Paul, Chicago, Detroit, Toledo, Ottawa, Montréal et New York, l'objet de sa visite est de s'enquérir des différentes méthodes d'administrer les affaires municipales dans ces villes. M. Marion s'occupera aussi de placer les débentures pour la Commission Scolaire au montant de $125.000.

—M. et Mme Hector Bender, de Québec sont en ce moment en voyage de noces à Winnipeg, chez Mme W. Bender. River avenue.

—Monseigneur Dugas a présidé lundi au prononcé des derniers voeux de la Révérende Soeur Robert à l'hospice Taché Deux nouvelles postulantes, Mesdemoiselles Grouette et Poirier ont aussi été admises dans la Congrégation.

—M. J. E. Ritchot, marchand de Bois de Chauffage de toute sortes, charbon dur ou mou. Adresse, No 53 rue Aubert St-Boniface. Bois scié et fendu Livraison sous le plus court délai. Satisfaction garantie. Téléphone Main 2197.—Mme Ritchot réparera les fourrures à des prix satisfaisants.

—L'assistant surintendant des travaux publics de la ville, M. Alfred Despatis, a découvert, hier matin, près des piliers du pont de la rivière la Seine, rue Marion, le corps de M. A. L. Cody, inspecteur des constructions du C.P.R. M. Cody avait disparu depuis six mois et depuis cette date, la police, redoutant quelque malheur, le cherchait.

—Un groupe de citoyens de Saint Boniface s'est réuni lundi soir sous la présidence de Monseigneur Dugas. On y a causé de l'organisation possible d'un gymnase. Un comité composé de Monseigneur Dugas, M. l'abbé Beliveau, M. l'abbé Messier, J. A. Marion, J. H. Beliveau, J. A Cusson étudiera cet intéressant et attrayant projet.

Double Noyade

Deux frères, Victor et Alphonse Steene se sont noyés dimanche, dans la Seine, à cinquante verges de leur maison, et sous les yeux de leur frère, Henri, et de leur soeur, Marie Leur compagnon de barque, Réné Desrivières réussit à gagner la côte après avoir vainement essayé de les sauver.

L'accident a eu lieu près du confluent de la Seine et de la Rouge,—près du pont du G. T. P.

Ces deux frères avaient 19 et 20 ans respectivement; ils étaient à St.Boniface depuis cinq mois et venaient originairement de Belgique.

Cette noyade a causé de profonds regrets dans la ville.

ORDRES MILITAIRES

Ordonnance du Major F. Lachance, Commandant la 34ème Batterie d'Artillerie, C F. A., St. Boniface. Quartiers Généraux No. 56 Avenue Provencher, Avril, 15 1913

POUR CETTE SEMAINE:

En devoir:—
Caporal C. Martel.,
Bomb. Aimé Joyal.

POUR LA SEMAINE PROCHAINE:

En devoir:—
Caporal A. Schwartz,
Bomb. B. A. Cousineau,

Par ordre,
HENRI COLLIN,
Sergent d'Ordonnance.

AVIS

Avis est par ce moyen donner que la Ville de Winnipeg va demander au Parlement du Canada à sa présente session un acte qui mettra a même la dite Ville de Winnipeg de pouvoir transmettre des sources hors de la province du Manitoba à la Ville de Winnipeg de l'eau pour l'usage de la Corporation Municipale de la dite Ville et ses citoyens, de mettre, bâtir, construire, équiper et maintenir une ligne de conduits ou tuyaux de la dite Ville de Winnipeg, s'étendant au dehors de la province du Manitoba et dans n'importe qu'elle autre province; et de prendre et communiquer l'eau de telle sources a la dite Ville et celles voisines; et d'entrer dedans et sur n'importe quels terrains du Gouvernement où autres terrains sans préalable licence et faire inspections, examens et arrangements pour tels ouvrages acquérir propriétés, par expropriation ou autrement, construire sous-terrains, aqueducs, édifices et autres ouvrages nécessaire; et faire tous actes nécessaires pour la construction, maintenance et opération de l'ouvrage et de pourvoir que les cartes et plans seront soumis au ministre des Travaux Publics et que certaines dispositions de l'Acte des Chemin de Fer sera applicables à cela, et pour tout autres pouvoirs ou privilèges nécessaire ou accidents à cela.

Daté à Winnipeg, ce 26me jour de mars, A. D. 1913.

T. R. DEACON,
Maire de Winnipeg.

PRINGLE & GUTHRIE,
Agents, Ottawa.